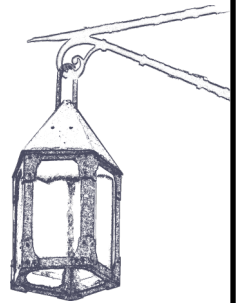




LA LANTERNE

Lettre d'information de la municipalité de Beynac-et-Cazenac
N° 19 FEVRIER 2021



La Dordogne monte et les murs descendent

Le niveau de la Dordogne a atteint la cote de 5,22 m le 3 février. Micheline Le Provost a dû quitter sa maison. L'établissement Maleville est de nouveau sous les eaux et les pompiers ont dû intervenir pour amarrer leur citerne de gaz qui menaçait d'être emportée par les flots.

Sur la RD 703 face au parking de la Balme, un éboulement est survenu, hasard du calendrier, quelques jours après la remise du dossier de l'étude Géolithe commandée par le Département en décembre 2020, concernant les phénomènes d'éboulements rocheux qui pouvaient se propager sur la RD 703.

Sur le secteur de Beynac, le risque sur la partie ouest qui borde la route peut de manière générale être qualifié de **Très Elevé**.

Pour ce qui concerne la chute d'un mur de soutènement d'un jardin situé au-dessus de la falaise, le jeudi 28 janvier le conseil municipal fut interrompu à 20 h 05 par l'appel d'une patrouille de gendarmerie qui venait d'être stoppée par une chute de pierres qu'elle a pu éviter de justesse.

Contactés, les services départementaux sont intervenus aussitôt pour dégager la route. Le problème semblait réglé.

A la fin de la réunion, vers 21 h 15, à leur retour sur le parking de la Balme, les membres du conseil municipal furent stoppés par une nouvelle chute de pierres, plus importante que la première. Il faisait nuit et, sans visibilité, il était difficile d'apprécier l'ampleur de la fragilité de ce talus. Le sous-préfet est arrivé sur place.

Les autorités ont décidé de fermer la route en attendant le résultat d'une enquête approfondie.

Le mur qui s'est détaché, pour cause de glissement de terrain, fait partie d'une propriété privée qui se trouve au-dessus d'une autre propriété privée. La propriétaire du haut est donc responsable et a reçu l'expert de son assurance le 2 février à 17h. Le cabinet Géolithe est intervenu ce lundi pour analyser le volume de pierre et de terre qui risque de tomber sur la RD 703 et conseiller la propriétaire sur les solutions à appliquer.

Il est utile de préciser que l'ouverture ou la fermeture d'une route départementale ne dépend pas de la décision du maire. Nous souhaitons que la circulation sur la RD 703 soit rétablie sur une file le plus rapidement possible, dès que les autorités compétentes l'autoriseront. Certains, toujours les mêmes, nous reprochent de bloquer volontairement la route, et même d'avoir fait tomber le mur. Et pourquoi pas d'avoir fait déborder la Dordogne !

A défaut d'une déviation stricte, nous avons choisi de laisser le passage libre par le parking pour faciliter la circulation des habitants de la vallée. Malheureusement certains poids lourds ont forcé le passage détruisant en passant trois bornes et un angle du toit des toilettes publiques.

Souhaitons que cette situation se débloque le plus rapidement possible.

Pour une mairie accessible à tous.



Les locaux actuels de la mairie nécessitent des travaux importants et coûteux de restauration car ils ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. (Loi n°2015-988 du 05.08.2015, ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26.09.2014). Le résultat d'une enquête du 4 décembre 2013 montre qu'avec 14 obstacles constatés, ces locaux atteignent seulement 27% des normes exigées et que, même si nous engageons des travaux, nous atteindrions à peine 66% des normes exigées pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Nous nous devons de prendre une décision, depuis trop longtemps différée : soit de faire des travaux importants pour un résultat limité, soit de déplacer la mairie.

Une opportunité s'est présentée avec la maison de M. Basset que la commune vient d'acquérir.



Cette maison est située à la sortie du village, direction le château. La grande majorité des membres du conseil municipal considère qu'il est préférable de faire du neuf plutôt que d'engager des frais importants dans les locaux actuels de la mairie qui, de toute façon, ne pourront jamais être aux normes d'accessibilité des personnes handicapées.

La plupart des personnes qui viennent à la mairie le font en voiture et éprouvent beaucoup de difficultés, en saison touristique, pour trouver une place de stationnement.

A cet endroit nous pourrions réaliser des aménagements qu'il est impossible d'imaginer dans les locaux actuels de la mairie :

- Une grande salle pour les réunions du Conseil Municipal, pour les mariages et pour que tous les beynacois puissent enfin voter à la mairie de leur commune.
- Un bureau d'accueil plus fonctionnel et accessible à tous publics.
- Des bureaux accueillants, réorganisés et aux nouvelles normes d'éclairage, de sécurité incendie
- Une salle des archives digne de ce nom.
- Des toilettes aux normes handicapés pour le personnel et pour le public (équipement obligatoire).
- Une petite salle avec un coin cuisine pour le personnel qui ne rentre pas déjeuner chez lui et permettant de recevoir dans les meilleures conditions les personnes invitées lors de réunions.
- Un large parking pour le personnel de la mairie et pour le public.

Nous avons acquis la succession Basset le 26 janvier 2021 pour un montant de 189 543 €.



Elle comprend la maison située à l'angle de la Route du Château et de la Route de Campredon, un ancien séchoir à tabac qui pourra être vendu ou loué pour une activité artisanale ou commerciale, et de nombreuses parcelles de terrain d'une surface totale de 10ha 25a 06ca. Certaines de ces parcelles pourront être revendues.

L'achat de ce bien ne pèsera pas sur les comptes de la commune et n'augmentera pas la charge fiscale des beynacois.

Le déménagement de la mairie n'est pas en situation d'urgence mais nous aurons l'obligation de le faire un jour. Avant l'acquisition de la propriété Basset, nous avons réfléchi aux possibilités très limitées que Beynac pouvait offrir pour ce type d'opération.

Au hasard de rencontres, le sujet a été évoqué avec de nombreux beynacois et, à part une personne, tous étaient enthousiastes à l'idée de déplacer la mairie à cet emplacement. Ce nouveau bâtiment sera conforme aux dernières normes en vigueur; notamment environnementales.

Ne pouvant pas vous réunir pour cause de pandémie, cette publication est destinée à vous informer et permettre à ceux qui le souhaitent d'émettre un avis, étayé, sur ce sujet, de proposer un autre lieu, d'autres idées pour déplacer les bureaux de la mairie.

Vous pouvez le faire par mail, sur infos.mairiebeynacetzenac@orange.fr, par écrit ou téléphone.

Communication

Depuis le début de notre mandat, nous nous efforçons de communiquer sur les actions et les projets importants de la municipalité. Nous l'avons fait en organisant des réunions publiques (commerces et animations), nous le faisons en ouvrant la mairie à tous (nous l'ouvrons à présent le samedi matin pour ceux qui travaillent en semaine), en créant le nouveau site de la commune qui sera prochainement en ligne et en publiant La Lanterne tous les deux mois ou plus fréquemment si l'actualité et le besoin d'informer le demandent.

Prochainement, vous aurez accès directement sur votre smartphone via l'application "Panneau Pocket" à des flash infos.

Une page Facebook « Beynac et Cazenac » est désormais ouverte .

Ce numéro de La Lanterne que nous publions un mois seulement après le numéro de janvier est donc destiné à vous informer des raisons de la coupure de la RD 703 et pour recueillir votre avis concernant l'acquisition de la propriété de M. Basset .

Enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie des Ménages 2021



L'INSEE réalise de février à avril 2021 une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie. L'enquête est réalisée sur un échantillon de près de 18 000 logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains d'entre eux se situent dans notre commune.

Les ménages qui y habitent seront interrogés par un (une) enquêteur (ou enquêtrice) de l'INSEE muni d'une carte officielle. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'INSEE sur la page dédiée : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>

Nous demandons aux quelques personnes qui pourraient être concernées, de réserver aux enquêteurs le meilleur accueil.

Pour tout projet de construction ou de rénovation

Nous vous conseillons les démarches suivantes :

1. Se rapprocher du service de l'urbanisme de la communauté de commune pour connaître les conditions au numéro **05 53 31 90 20**
2. Déposer un certificat d'urbanisme (sur internet ou à la mairie) pour votre terrain .
3. Prendre conseil auprès des architectes du CAUE, service gratuit, au numéro **05 53 08 37 13**
4. Prendre rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France pour présenter votre projet au numéro **05 53 06 20 60**
5. Déposer votre permis de construire ou votre déclaration de travaux en Mairie.

Bientôt 16 ans !

Pensez au Recensement

LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française
OÙ ? À la mairie de ton domicile
QUAND ? Dès 16 ans
AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile
POURQUOI ?
- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

La Chronique du Jardinier

L'hiver n'ayant pas été suffisamment rigoureux...

Une astuce pour protéger nos arbres fruitiers des maladies, en février - mi mars avant le printemps, optez pour le chaulage, nos aïeux appliquaient du lait de chaux ou blanc arboricole, produit 100% naturel sur le tronc des arbres fruitiers. Pourquoi : protéger des maladies comme la cloque du pêcher ou la tavelure du pommier et du poirier et d'autres parasites et champignons, cette application protège aussi l'écorce. A vos pincesaux...

Remise de médaille



Françoise Jouve est rentrée à la mairie le 17 novembre 1977. Elle a connu cinq maires différents : Philippe Rossillon, Max Albospeyre, Philippe Bérubé, Alain Passerieux et Serge Parre.

Au 1^{er} juillet, elle aurait pu dire « Au revoir !! ». Nous la remercions d'avoir proposé d'accompagner la nouvelle équipe municipale jusqu'à ce début d'année, alors que rien ne l'y obligeait.

Le 28 janvier, le maire lui a remis la médaille d'or du travail pour plus de 40 ans d'activités au sein de la mairie de Beynac et Cazenac

Toute l'équipe municipale lui souhaite une heureuse retraite avec sa famille et ses amis.

L'ouvrage de Anne-Marie Cocula-Vaillières : « IL FAUT SAUVER BEYNAC... ET LA ROQUE-GAGEAC »

Cet ouvrage est disponible à la mairie au prix de 8 €.

Anne-Marie Cocula-Vaillières est professeur honoraire de l'Université Bordeaux-Montaigne. Après une thèse sur la batellerie de la Dordogne, elle s'est consacrée à l'histoire des guerres de religion avec un intérêt grandissant pour les existences et les écrits de Montaigne et La Boétie.



Logement municipal

Les employés communaux ont profité de cette période pluvieuse pour travailler à la réfection de l'ancien local de l'esthéticienne au 1^{er} étage du gîte, place d'Alsace, en petit logement que nous ouvrons à la location à l'année, idéal pour un couple ou une personne seule. **Location ouverte.**

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : Tel : 05 53 31 34 00 -

Ouvert du lundi au vendredi 9h -12h/14h-16h -

Le samedi de 9h - 11h30

E-mail : mairiebeynaccazenac@orange.fr

Nouveau site internet de la mairie : www.beynac-et-cazenac.fr

La Poste : Tél 05 53 29 57 45 Ouvert du lundi au vendredi 13h30-16h

Déchetterie de Sarlat Tél : 05 53 29 56 47

Ouvert du lundi au samedi 8h -12h30/14h-18h

Numéro Utiles

SAMU 15 / Pompiers 18 / Police 17

112

Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes vers les pompiers ou le SAMU.

Médecin 05 53 29 37 13 29